



# Comité consultatif des partis politiques

## RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

---

**Assemblée générale annuelle**

Les 20 et 21 juin 2016

## Contenu

1. Mot d’ouverture du directeur général des élections .....	2
2. Consultation des directeurs du scrutin .....	5
3. Modernisation des services de vote .....	8
4. Présentation du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées.....	11
5. Rapport de recommandations.....	14
6. Calendrier des travaux à venir et discussion ouverte .....	16
7. Mot de la fin .....	17
8. Annexe A : Ordre du jour .....	18
9. Annexe B : Participants à la réunion.....	19

L'objectif de l'assemblée générale annuelle des 20 et 21 juin 2016 était d'échanger de la rétroaction sur les activités et les priorités futures d'Élections Canada, notamment le Rapport rétrospectif sur la 42<sup>e</sup> élection générale, la modernisation des services électoraux et le rapport présentant les recommandations du directeur général des élections au Parlement.

Le résumé suit l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour qui est présenté à l'annexe A. Une liste des participants est présentée à l'annexe B.

## Mot d'ouverture du directeur général des élections

---

Marc Mayrand, directeur général des élections (DGE), souhaite la bienvenue aux membres du Comité consultatif des partis politiques (CCPP) à l'assemblée générale annuelle de 2016. Il débute en abordant la récente annonce de sa démission et explique qu'il serait préférable qu'il quitte son poste à la fin de l'année afin de laisser à son successeur le temps nécessaire pour assumer la responsabilité et l'orientation de la direction future d'Élections Canada.

Le DGE annonce également le départ à la retraite de Belaineh Deguefé et présente son remplaçant, Hughes Saint-Pierre, qui sera sous-directeur général des élections par intérim, Services intégrés, Politiques et Affaires publiques (SDGE SIPAP).

Le DGE accueille ensuite les participants qui en sont à leur première assemblée générale annuelle du CCPP. Il souligne aussi la présence de deux directeurs du scrutin qui assistent à l'assemblée en tant qu'observateurs et qui fourniront un aperçu de la complexité de l'organisation d'une élection et des défis connexes. Il informe également les membres du CCPP que les membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées feront un exposé sur leur expérience et sur certains obstacles rencontrés par les électeurs handicapés. Ils présenteront aussi leurs suggestions sur la façon d'améliorer la participation politique des personnes handicapées du Canada. Il explique que ces présentations ont pour but de faire comprendre aux membres du CCPP toute une gamme de points de vue, internes comme externes, dont l'organisme doit tenir compte dans la planification de ses améliorations continues au processus électoral.

Le DGE fait ensuite part de quelques évaluations générales menées par Élections Canada sur les tendances qui guident son orientation future.

- Degré croissant de familiarité avec la technologie.
  - Lors de l'élection de 2015, 1,7 million de Canadiens ont eu recours à l'inscription en ligne pour vérifier ou mettre à jour leurs renseignements ou pour s'inscrire.
  - L'inscription en ligne était la méthode d'inscription privilégiée par les personnes âgées de 18 à 44 ans.
  - L'organisme devrait continuer de se concentrer sur les services en ligne, tout en maintenant un niveau de service appréciable dans les bureaux de directeurs du scrutin.
- Mobilité croissante des Canadiens.
  - De plus en plus de Canadiens doivent voyager dans le cadre de leur travail ou de leurs études et sont loin de leur domicile pendant de longues périodes.

- Un taux croissant de Canadiens citent le fait d’être à l’extérieur de la ville ou loin de leur domicile comme raison pour ne pas voter (9 % en 2004, comparativement à 15 % en 2008 et au cours des élections suivantes, d’après les sondages nationaux auprès des électeurs menés par Élections Canada).
- Ainsi, Élections Canada doit offrir des options plus accessibles et pratiques aux électeurs absents, autres que le vote par anticipation ou le vote le jour de l’élection.
- La population canadienne vieillit et la proportion de Canadiens ayant un handicap augmente.
  - Les aînés représentent le segment de la population connaissant la croissance la plus rapide.
  - En 2012, environ 3,8 millions de Canadiens indiquaient que leurs activités quotidiennes étaient limitées en raison d’un handicap (*Enquête canadienne sur l’incapacité*, Statistique Canada, 2012).
  - Nous nous attendons à ce que la proportion de Canadiens dont les capacités sont limitées par un handicap augmente au fur et à mesure que la population de personnes âgées de plus de 65 ans augmente.
  - Une pression accrue sera exercée sur Élections Canada pour améliorer l’accessibilité physique et technologique à l’intention des électeurs.
  - L’organisme souhaitera examiner les façons de rendre le processus de vote par la poste plus accessible et pratique pour les électeurs. Cela demandera probablement de faire appel aux services en ligne.
- Le processus actuel de vote est exigeant en main-d’œuvre, lourd et enclin aux erreurs.
  - Entre la 38<sup>e</sup> et la 42<sup>e</sup> élection générale, le nombre moyen de fonctionnaires électoraux par bureau de scrutin est passé de 8,5 à 14 (source : données historiques d’Élections Canada).
  - On a préféré augmenter le nombre d’employés plutôt que d’améliorer la technologie pour soutenir des processus de plus en plus complexes.
  - Le processus de vote répond de moins en moins aux attentes des électeurs et des travailleurs.

## Modernisation des services électoraux

Le DGE explique que pour surmonter ces difficultés et tirer parti des réussites de la 42<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada met actuellement en place une initiative pour la modernisation des services électoraux (MSE) afin d’améliorer l’expérience de vote des électeurs. L’organisme vise à améliorer les services d’information aux électeurs, d’inscription des électeurs et de vote, ainsi qu’à offrir des services de première ligne améliorés et plus efficaces aux électeurs et aux candidats. La pièce maîtresse de l’initiative MSE est le programme de modernisation des services de vote (MSV). Ce dernier cherche à éliminer les obstacles au vote en simplifiant le processus de vote, en offrant plus de méthodes de vote, en faisant mieux connaître les méthodes actuelles, notamment le vote par bulletin spécial, ainsi qu’en améliorant l’efficacité de celles-ci.

Comme ces changements nécessiteront des modifications législatives, le DGE explique de quelle façon il présentera un nouveau plan stratégique et des recommandations de modifications à la *Loi électorale du Canada* (la *Loi*) au début de l’automne 2016.

## Rôle d'Élections Canada dans la réforme électorale

Le DGE discute ensuite du programme gouvernemental de réforme électorale, du comité spécial qui a été formé pour étudier les différents systèmes électoraux, et de la possibilité d'adopter le vote obligatoire. Le DGE précise que le rôle d'Élections Canada est de se préparer à divers scénarios et, d'abord et avant tout, de s'assurer que les membres du Parlement comprennent, lorsqu'ils discutent de ces questions, les répercussions qu'entraîne le choix d'un système particulier sur les plans de la mise en œuvre et du fonctionnement électoral. Lors des échanges avec les parlementaires à ce sujet, l'organisme a souligné l'importance de la synchronisation et a indiqué avoir besoin de 24 mois pour mettre en place une réforme. Par conséquent, le rôle d'Élections Canada est de se concentrer sur les répercussions administratives, peu importe la forme que prendra la réforme.

Le DGE encourage les partis politiques qui ne sont pas représentés au Parlement à communiquer avec le comité spécial chargé d'étudier la question. Il invite aussi les membres à poser des questions et à faire part de leurs commentaires.

### Tour de table

À la suite du mot d'ouverture du DGE, les membres du CCPP mentionnent qu'ils ont apprécié le leadership de ce dernier tout au long de son mandat et le remercient pour ses services, son professionnalisme et son dévouement.

Les membres posent des questions sur les services en ligne et demandent plus particulièrement si l'investiture de candidats pourrait s'effectuer de cette manière. Ils mentionnent aussi qu'Élections Canada doit tenir compte des personnes qui ne sont pas à l'aise avec la technologie lorsqu'il planifie en intégrer davantage dans le processus de vote. Le DGE assure aux membres que l'exploration des changements au processus de mise en candidature dans le but de le transférer en ligne un jour fait partie de la portée de l'initiative MSE; que de plus en plus d'électeurs cherchent des solutions de rechange au vote le jour de l'élection; et qu'il y a une hausse importante de la participation les jours de vote par anticipation. Élections Canada suggère également de changer le jour du scrutin pour un jour de fin de semaine, au lieu du lundi, et étudie des façons de rendre le vote par la poste plus pratique.

Les membres posent aussi des questions sur l'échéancier qu'Élections Canada doit mettre au point afin de réaliser un référendum national. Le DGE informe les membres que l'organisme aurait besoin d'au moins six mois pour préparer un référendum et que, même s'il n'est pas requis par la Constitution d'en organiser un, il est d'usage d'obtenir l'appui de la population pour la mise en œuvre de changements.

Le DGE se voit demander d'expliquer le besoin de modifier les limites des circonscriptions pour appuyer les changements apportés par la réforme électorale. Il indique que, par exemple, certains systèmes mixtes comportent l'élection de plusieurs députés pour représenter des circonscriptions importantes, ce qui pourrait exiger une importante redistribution, à moins que les Canadiens souhaitent augmenter le nombre de députés à la Chambre des communes.

On demande aussi au DGE si Élections Canada prévoit analyser les problèmes rencontrés par les collectivités éloignées, c'est-à-dire les collectivités rurales, nordiques et autochtones. On affirme que de nombreux problèmes apparus lors de la dernière élection générale semblaient provenir de problèmes de formation. Le DGE informe les membres qu'Élections Canada effectue une analyse après chaque

élection, et que l'organisme étudie la possibilité de remanier son approche, particulièrement en ce qui concerne les bureaux de vote par anticipation. Il faut s'investir à une échelle plus locale avant les élections, et l'organisme envisage de recommander de meilleures façons de servir les petites collectivités, comme en obtenant plus de souplesse pour fournir des bureaux de scrutin itinérants.

Enfin, les membres ont demandé des renseignements sur la période de transition à la suite de la récente démission du DGE. Il explique que, traditionnellement, la nomination du DGE consiste dans une résolution unanime de la Chambre des communes. À l'interne, Élections Canada apporte certaines modifications pour la transition, mais le poste ne peut être vacant. Si tel était le cas, le juge en chef désignerait quelqu'un jusqu'à ce que le Parlement prenne une décision. Il n'y a pas de possibilité d'intérim et le Parlement ne peut abrégier la durée d'une nomination, qui est de 10 ans.

## Consultation des directeurs du scrutin

---

Dennis Chronopoulos, directeur du scrutin, Barrie–Innisfil, et Jane Renaud, directrice du scrutin, Outremont, présentent les difficultés auxquelles les directeurs du scrutin se heurtent dans la gestion d'une élection fédérale. Ils fournissent aux membres du CCPP un aperçu de leur expérience et de leur réalité opérationnelle, plus particulièrement ce qui a trait au recrutement et à la formation, à la liste électorale, à l'identification, au processus de vote et aux bureaux de scrutin.

### Le modèle actuel

Le modèle actuel est désuet. Un électeur inscrit sur la liste électorale est associé à un bureau de scrutin précis, qui est lié à son adresse. Un scrutateur et un greffier du scrutin s'assurent que l'électeur exerce son droit de vote. Ce modèle est constitué d'un processus manuel nécessitant trois outils : du papier, un crayon et une règle. L'identification de l'électeur (adresse et identité) est également effectuée manuellement. Les directeurs du scrutin soulignent que le modèle actuel est désuet, complexe et inefficace et qu'il génère un taux élevé d'erreurs. Les directeurs du scrutin mentionnent que le temps d'attente est inacceptable pour les électeurs en cette ère technologique et que le modèle actuel ne rend pas service aux partis, car les données ne sont pas mises à jour et les rapports sont rendus trop tard ou répondent mal à leurs besoins.

### Le recrutement et la formation

Les directeurs du scrutin sont confrontés à un certain nombre de difficultés relatives au recrutement et à la formation, principalement en raison de l'exigence d'embaucher un très grand nombre de fonctionnaires électoraux et l'inconstance de ceux-ci. La complexité de la formation relative aux processus manuels pose également problème; le nombre de registres, de formulaires, de documents et de matériel augmente constamment.

Les directeurs du scrutin ne peuvent pas commencer à nommer des fonctionnaires avant le jour 24 de l'élection, parce que les partis doivent d'abord suggérer des candidats. Cela signifie que les directeurs du scrutin ne disposent que de 17 jours pour former un nombre excessivement élevé de fonctionnaires. Chaque circonscription électorale doit pourvoir en moyenne 740 postes, dont les deux tiers seront en fonction le jour du scrutin. Il est aussi de plus en plus difficile pour les candidats et les partis politiques

de fournir des listes de fonctionnaires électoraux potentiels. Le taux élevé d'abandon de dernière minute ajoute également au stress ressenti par les préposés à la formation et les agents de recrutement. Enfin, la liste de fonctionnaires électoraux change constamment; par conséquent, les directeurs du scrutin ont besoin de plus de temps pour en fournir la version définitive aux candidats.

Le respect des exigences relatives au bilinguisme du personnel de chaque bureau de scrutin représente également un défi. Dans les régions rurales, les directeurs du scrutin sont souvent incapables de trouver quelqu'un qui parle la deuxième langue officielle, et c'est sans parler des réserves des Premières Nations, où il peut être préférable de parler une troisième langue. Par conséquent, les directeurs du scrutin ont dû recruter des fonctionnaires pour qu'ils se rendent en voiture dans des collectivités situées à une certaine distance afin que des services bilingues soient assurés dans le plus grand nombre d'endroits possible.

## **La liste électorale**

Selon le modèle actuel, le personnel des bureaux de scrutin travaille avec des copies papier des multiples versions de la liste; un processus lent et propice aux erreurs. Une copie de la liste électorale préliminaire est fournie aux candidats aussitôt que possible après l'émission du bref. La liste du jour 19 (la première liste), la liste électorale révisée (jour 11) et la liste électorale officielle (entre les jours 6 et 3) sont également fournies aux candidats. Les listes papier doivent être reliées et imprimées sur du papier de couleur différente pour les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de scrutin ordinaires. Les candidats doivent récupérer les listes eux-mêmes ou envoyer leurs agents enregistrés.

En outre, les candidats peuvent demander les relevés des électeurs qui ont voté (aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires) chaque jour, et les directeurs du scrutin sont tenus de les fournir le jour suivant. Photocopier les relevés des électeurs qui ont voté chaque jour et les fournir à chaque candidat exigent beaucoup de temps et d'argent.

## **Identification**

Aux termes de la Loi dans sa forme actuelle, l'utilisation de la carte d'information de l'électeur (CIE) aux fins d'identification est interdite.

Les électeurs qui n'ont pas de facture à leur nom ou de permis de conduire ont de la difficulté à fournir une preuve de résidence et sont mécontents de ne pas pouvoir utiliser leur CIE pour le faire, même si elle est accompagnée d'une deuxième pièce d'identité.

Bien qu'elle ne puisse être utilisée comme preuve de résidence, la CIE contient beaucoup de renseignements précieux sur l'électeur et sur l'emplacement du bureau de scrutin. Elle permet aussi d'éliminer la transcription manuelle de l'information, ainsi que le risque d'erreurs; elle accélère et facilite le flux des opérations; et elle simplifie le processus d'identification de certains groupes cibles d'électeurs.

## **Le bureau de scrutin**

Actuellement, les électeurs doivent voter dans un bureau de scrutin précis, déterminé en fonction de leur adresse. Le personnel de ce bureau de scrutin se compose d'un scrutateur et d'un greffier du scrutin, et si l'un d'eux est absent, les électeurs ne peuvent pas voter. Si un bureau de scrutin est achalandé le jour de l'élection, les électeurs doivent attendre et n'ont pas la possibilité d'aller voter à un autre bureau, car chaque bureau possède sa propre liste d'électeurs, qui est liée et confiée au scrutateur. Le processus actuel gêne la fluidité des services offerts aux électeurs.

## **Tour de table**

Les membres posent des questions à propos des cartes de bingo (relevés des électeurs qui ont voté). Les directeurs du scrutin expliquent qu'une carte de bingo automatisée et électronique contiendrait les mêmes renseignements que la version papier, mais que la version électronique serait beaucoup plus simple et l'information qui s'y trouve serait claire, regroupée et mise à jour en temps réel. Le DGE ajoute que l'organisme étudie la possibilité de concevoir un portail en ligne où les candidats pourraient accéder à des renseignements essentiels, tels que les cartes de bingo, afin de faciliter l'ensemble du processus autant pour eux-mêmes que pour Élections Canada.

Élections Canada se voit demander d'expliquer l'objectif original de la règle visant à amorcer la nomination des fonctionnaires électoraux au jour 24. Le DGE répond que cette règle a été établie selon une logique de poids et de contrepoids : elle permet aux partis de vérifier ce que les autres font. En ce qui concerne le calendrier, il est possible de supposer que les candidats avaient besoin de temps pour s'organiser avant de pouvoir fournir des noms. Les directeurs du scrutin précisent qu'ils souhaitent maintenant avoir la liberté de demander aux partis de fournir des noms sans avoir à attendre aussi longtemps pour commencer à recruter.

À la question concernant la quantité d'activités de rayonnement réalisées entre les élections, l'organisme répond qu'il souhaite effectivement mener plus d'activités et faire participer davantage les agents de liaison locaux pendant et entre les élections.

Les membres mentionnent la possibilité d'embaucher davantage de jeunes de 16 et 17 ans et d'intégrer l'emploi des jeunes pendant les élections aux cours d'éducation civique. Élections Canada explique que cette question est négociée au niveau des circonscriptions et que l'opinion varie d'une province à l'autre.

Il est suggéré de résoudre le problème de la langue avec l'aide des interprètes de Service Canada, dont les services sont offerts par téléphone. Le DGE indique que le commissaire aux langues officielles s'attend au même niveau de service dans chaque bureau de scrutin. Par conséquent, l'interprétation à distance ne suffirait pas à satisfaire à ces normes.

La question de l'incohérence entre les circonscriptions et les directeurs du scrutin et la manière dont les règles sont appliquées sont soulevées. Les directeurs du scrutin expliquent qu'ils font de leur mieux pour interpréter la Loi et qu'ils comptent sur l'administration centrale d'Élections Canada pour les aviser s'ils l'interprètent adéquatement. Dans l'ensemble, les fonctionnaires électoraux s'efforcent d'approcher la Loi avec impartialité, l'appliquent de façon uniforme et en comprennent l'objectif.

Pour finir, les membres ont demandé des précisions sur l'accès des candidats aux édifices, ce qui demeure un problème crucial, puisque des candidats inscrits se voient parfois refuser l'accès. Ils



appellent habituellement les directeurs du scrutin pour régler le problème, mais les membres demandent s'il y a quelque chose d'autre qu'Élections Canada pourrait faire pour surmonter les obstacles. Les directeurs du scrutin mentionnent qu'ils ne croient pas que quoi que ce soit d'autre puisse être fait et qu'ils se heurtent au même problème lors de la révision. Le DGE rappelle aux partis que le protocole est de montrer la lettre d'Élections Canada, puis de se tourner vers le directeur du scrutin qui peut transmettre la question aux Services juridiques et au commissaire aux élections fédérales.

## Modernisation des services de vote

---

Jacques Mailloux, directeur exécutif de la MSE, présente le programme MSV d'Élections Canada aux membres du CCP. Il fournit le contexte, un aperçu, la justification et les facteurs à considérer pour aider les membres à comprendre la pertinence de la modernisation proposée et l'approche choisie par l'organisme.

### Portée des travaux

La portée de la MSV comporte cinq volets :

- 1) Déterminer, définir, sélectionner et mettre en œuvre des transformations qui touchent tous les éléments des processus de vote, pour qu'ils soient de plus en plus accessibles et pratiques et offerts aux électeurs de plus en plus efficacement.
- 2) Améliorer les processus actuels.
- 3) Mettre en place de nouveaux processus.
- 4) Envisager d'intégrer la technologie pour répondre aux attentes changeantes des Canadiens.
- 5) Effectuer des recherches sur l'effet possible de la réforme électorale potentielle sur les processus et les services de vote, et en faire l'analyse.

Ce travail sera réalisé en trois volets distincts :

- 1) L'expérience de vote en personne aux bureaux de vote par anticipation et ordinaires, y compris les bureaux de scrutins itinérants
- 2) L'expérience de vote selon les règles électorales spéciales (RES)
- 3) Les technologies de vote à venir

### Volet 1 : L'expérience de vote en personne

La MSV relativement à l'expérience de vote en personne tournera autour d'un objectif central : concevoir et développer de nouveaux processus opérationnels aux bureaux de vote par anticipation et ordinaires. Ils introduiront des listes électorales électroniques, remplaceront les mesures de contrôle sur papier et permettront l'utilisation efficiente et efficace des ressources humaines.

Selon la faisabilité et les propositions de valeur, qui sont toujours en cours d'évaluation, le volet 1 pourrait comprendre les éléments suivants :

- L'option de voter à n'importe quel bureau de scrutin dans un même site

- L'option de voter dans n'importe quel bureau de vote par anticipation
- Les cartes de bingo électroniques

## **Volet 2 : L'expérience de vote selon les règles électorales spéciales**

La MSV relativement à l'expérience de vote selon les RES tournera autour de trois objectifs :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre un « service amélioré de vote par la poste » afin de mieux servir les électeurs qui seront à l'extérieur de leur circonscription lors des jours de vote par anticipation et du jour de l'élection en tirant profit des services en ligne pour réduire au minimum les délais de réception des bulletins de vote spéciaux.
- 2) Améliorer le processus relatif aux RES pour voter dans les bureaux d'Élections Canada.
- 3) Accroître la capacité d'Élections Canada à appuyer la méthode de vote relative aux RES.

## **Volet 3 : Les technologies de vote à venir**

La MSV sera également axée sur la recherche d'options en matière de futures technologies de vote et sur la faisabilité de celles-ci, notamment :

- la comptabilisation électronique;
- le vote par Internet;
- le vote électronique.

## **Justification et approche**

M. Mailloux indique que la 42<sup>e</sup> élection générale était une réussite dans pratiquement tous ses aspects. Dans un esprit d'amélioration et d'innovation continues, Élections Canada cherchera des occasions d'améliorer les services offerts aux électeurs canadiens, aux candidats et aux fonctionnaires électoraux. Il affirme que l'option d'ajouter plus de fonctionnaires afin de régler les problèmes du processus n'est plus viable.

L'organisme cherchera à réduire les obstacles aux processus administratifs qui sont de son ressort pour atténuer les répercussions des obstacles connus.

Pour ce faire, l'organisme propose une approche en trois étapes :

- 1) Continuer de perfectionner et d'améliorer les processus de vote, notamment par les plans d'introduction de technologies dans les bureaux de scrutin.
- 2) Déterminer et recommander au Parlement des modifications à apporter à la Loi qui élimineront ou modifieront les dispositions qui constituent des obstacles à la prestation de meilleurs services aux Canadiens lors des 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> élections générales.
- 3) S'adapter aux résultats du rapport de recommandations du DGE à l'intention du Parlement et de la réforme électorale.

## Conclusion

Lorsqu'il amorcera la MSV et la mise en œuvre des changements, l'organisme doit harmoniser ses activités avec ses valeurs essentielles de transparence, de confiance et d'intégrité. L'organisme doit aussi tenir compte des multiples perspectives et expériences des acteurs du processus, ce qui comprend les électeurs, les directeurs du scrutin, les fonctionnaires électoraux, les candidats et le personnel de l'administration centrale d'Élections Canada.

L'un des principaux défis de la MSV est l'uniformité de la prestation et des niveaux des services à l'échelle du pays, étant donné la géographie du Canada et les disparités numériques et technologiques. Le calendrier pourrait aussi représenter un problème pour la mise en œuvre, selon le temps qui reste pour se préparer lorsque les décisions relatives au rapport de recommandations du DGE au Parlement ainsi qu'à la réforme électorale seront communiquées.

En ce qui concerne le remaniement des processus, il faudrait se pencher sur les exigences précises qu'entraîne la Loi. Par exemple, le DGE aura besoin de latitude pour redéfinir les rôles et responsabilités des fonctionnaires électoraux, ainsi que pour présenter des processus opérationnels simplifiés et pour intégrer des technologies. Certains compromis pourraient également être nécessaires, tels que l'accessibilité et la commodité d'un modèle qui permet de voter n'importe où par rapport aux coûts des tabulatrices pour maintenir la capacité de fournir des résultats pour chaque bureau de scrutin.

## Tour de table

Un membre demande s'il y a des restrictions juridiques relatives à l'annonce des résultats d'un bureau de scrutin avant que le vote ne soit terminé dans d'autres régions du pays. Stéphane Perrault, sous-directeur général des élections, Affaires réglementaires, répond que les restrictions juridiques sur les résultats ont été retirées de la Loi et que la divulgation des résultats en temps réel est inévitable dans le monde moderne.

Certains membres expriment leurs préoccupations concernant les aspects sécuritaires des services en ligne et veulent savoir si Élections Canada a consulté des tiers, comme des entreprises de services de sécurité. M. Mailloux assure aux membres que l'organisme effectue des recherches et se tient au fait des développements actuels, puisqu'il doit être un expert dans ce domaine. Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins, précise qu'Élections Canada n'a pas l'intention de recommander le vote par Internet pour le moment, mais souhaite intégrer des technologies aux bureaux de scrutin, comme les listes électroniques. Un membre demande si l'organisme planifie profiter des élections partielles pour mettre à l'essai de nouvelles technologies. M. Roussel informe les membres que ce n'est pas dans les plans de mettre quoi que ce soit à l'essai lors des prochaines élections partielles, bien qu'Élections Canada prévoie le faire dès que quelque chose de concret pourra être testé.

Certaines questions ont été posées à l'égard du calendrier et à savoir s'il sera possible de mettre en œuvre la MSV pour la prochaine élection générale en 2019. M. Mailloux avise les membres que le volet 1 (l'expérience de vote en personne) devrait être prêt pour 2019. Toutefois, l'organisme devra s'adapter en fonction des résultats de la réforme électorale et des recommandations du DGE.

Un membre commente que le vote anonyme en ligne est déjà offert, mais il ne croit pas que les Canadiens se soucieraient du vote anonyme s'ils pouvaient voir dans le décompte que leur vote est dépouillé, avec un code à barres par exemple. Le directeur exécutif de la MSE explique que l'organisme devra évaluer toute technologie avant d'effectuer de tels changements, afin de s'assurer que le système

est sécuritaire et fiable. La priorité est de maintenir l'intégrité du processus. Les Canadiens devraient avoir entièrement confiance et foi dans les résultats.

Certains membres expriment leurs préoccupations relativement à l'élimination des résultats pour chaque bureau de scrutin. M. Mailloux affirme que les tabulatrices électroniques pourraient permettre de résoudre ce problème, ce qui n'exigerait qu'un simple processus de remaniement. Une liste électronique peut être dressée au début du processus, mais la comptabilisation électronique ne peut être effectuée en vertu des lois actuelles. Actuellement, un électeur est affecté à une section de vote précise et les résultats par bureau de scrutin sont rendus possibles parce qu'un bulletin de vote est associé à sa boîte de section de vote précise. Ce système ne fonctionnerait pas si les électeurs pouvaient voter dans n'importe quelle section de vote de leur circonscription. Si Élections Canada voulait mettre en œuvre ce système tout en conservant les résultats pour chaque bureau de scrutin, il devrait recommander l'introduction d'une tabulatrice électronique qui permettrait de compter les bulletins de vote et d'assigner les résultats à une section de vote. C'est faisable, mais cela impliquerait un certain coût. Il est difficile de trouver l'équilibre entre l'accessibilité et la commodité pour les électeurs, tout en conservant les résultats par bureau de scrutin pour les partis et les universitaires.

Dans l'ensemble, les membres appuient la MSV, l'intégration de la technologie et l'amélioration de l'expérience de vote. Les membres indiquent qu'ils souhaitent en savoir plus sur les occasions de participer à venir, comme des activités de consultation et des projets pilotes. M. Mailloux informe les membres que l'organisme travaille actuellement sur un plan d'engagement, qui pourrait comprendre des groupes de travail et des séances d'information techniques.

## **Présentation du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées**

---

Cinq des membres du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées d'Élections Canada (le Comité consultatif) font un exposé sur leur expérience lors de la dernière élection générale, décrivent certains obstacles rencontrés par les électeurs handicapés et suggèrent des façons d'accroître la participation politique de ces Canadiens.

Les membres du Comité consultatif remercient les membres du CCPP de les avoir invités à discuter de la participation des personnes handicapées dans le processus politique et soulignent que le vote ne représente qu'une partie de la participation démocratique. Ils mentionnent que les Canadiens ayant un handicap représentent une grande partie de la population, et que si les partis politiques ne les incluent pas dans tous les éléments de leur travail, ils peuvent potentiellement perdre beaucoup d'appuis au scrutin.

Ils expliquent aussi que le taux d'alphabétisation au Canada n'est pas aussi élevé qu'on peut le croire. En fait, une quantité significative de Canadiens âgés de 16 à 65 ans ont des capacités limitées de lecture et d'écriture, et ce nombre augmente chez les personnes de plus de 65 ans. Étant donné le nombre croissant de personnes âgées au Canada, il s'agit d'un élément dont les partis politiques devraient réellement tenir compte lorsqu'ils planifient leur campagne, puisque l'alphabétisme fait partie de toutes les activités politiques : affiches, brochures, plateformes, documents sur la position des partis et vote. Les partis politiques doivent examiner l'ensemble de leurs activités pour s'assurer de la participation positive des personnes handicapées. Les partis pourraient demander la collaboration de personnes handicapées afin d'offrir une formation psychosociale, puisque les personnes qui vivent avec moins de

restrictions environnementales ne se rendent pas toujours compte qu'elles peuvent blesser les autres avec des mots, des gestes et des comportements.

### **Accessibilité aux sites Web**

Les membres du Comité consultatif informent les membres du CCPP que la majorité des sites Web des partis politiques fédéraux sont inaccessibles aux personnes aveugles et incapables de lire les imprimés. Il en va de même pour la majorité des sites Web des députés. Ainsi, un groupe croissant de Canadiens est incapable d'accéder à des renseignements importants sur les partis fédéraux et leurs candidats lors d'une élection. Par conséquent, les Canadiens incapables de lire les imprimés ne peuvent pas prendre de décisions éclairées lorsqu'ils doivent faire un choix parmi les partis fédéraux et leurs candidats.

Il faut mettre en place une initiative consciencieuse de sensibilisation afin « d'uniformiser les règles du jeu » pour les Canadiens incapables de lire les imprimés. Tous les intervenants devraient définir des stratégies et des moyens pour rendre les sites Web plus accessibles. L'accessibilité aux sites Web devrait constituer un travail d'équipe entre les députés, les partis fédéraux et les membres de la communauté des personnes incapables de lire les imprimés.

### **Langage gestuel**

Les membres du Comité consultatif présentent aussi la façon de rendre le Canada inclusif et accessible aux personnes sourdes et malentendantes, afin qu'elles participent au processus politique et électoral.

Le langage gestuel est reconnu sept fois dans cinq différents articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Au Canada, les personnes sourdes utilisent l'American Sign Language (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ). La diffusion de l'information en langage gestuel favoriserait un processus démocratique inclusif et accessible dans le cadre duquel les électeurs sourds et malentendants pourraient faire leurs propres choix politiques.

Dans le but de s'assurer que les personnes sourdes et malentendantes du Canada peuvent pleinement participer à la démocratie, les partis politiques devraient offrir des services d'interprétation gestuelle à toutes les réunions de candidats, à tous les événements des candidats et à tous les débats des chefs fédéraux. Les partis devraient veiller à inclure l'interprétation gestuelle en ASL et en LSQ dans leurs vidéos, ainsi que le sous-titrage en anglais et en français, pour s'assurer qu'ils sont accessibles.

Le Comité consultatif mentionne également qu'il est difficile pour une personne sourde ou malentendante de devenir candidate d'un parti politique, car aucun fonds pour les mesures d'adaptation pour l'accessibilité ne rembourse les dépenses encourues pour des mesures d'accessibilité.

### **Langage clair**

Pour de nombreuses personnes handicapées, le langage clair est un droit en matière de mesures d'adaptation, au même titre que les portes automatiques, les rampes d'accès et l'interprétation gestuelle. La diffusion de renseignements en langage clair représente aussi un avantage pour d'autres groupes comme les personnes âgées, les nouveaux Canadiens, les personnes ayant des capacités limitées en lecture et en écriture, et d'autres personnes ayant des difficultés avec la langue ou les imprimés. L'ajout des photos des candidats sur les bulletins de vote constitue une autre étape vers le langage clair, puisque l'information est fournie sous forme de mots et d'images. De nombreuses

personnes ayant une déficience intellectuelle trouvent plus facile de comprendre l'information lorsqu'un élément visuel permet de mieux expliquer le texte.

Beaucoup de Canadiens identifiés comme ayant une déficience intellectuelle ne savent pas lire, ce qui rend l'ajout de photos des candidats sur les bulletins de vote encore plus pertinent. Il s'agit d'une des principales priorités relatives au vote secret et autonome et à l'accès complet au processus électoral dans son intégralité. Pour que les personnes ayant une déficience intellectuelle puissent participer pleinement au processus électoral, elles doivent savoir qui sont les candidats dès le début du processus, et jusqu'au moment où elles déposent leur bulletin de vote.

## **Accessibilité générale et recommandations**

L'accessibilité signifie également qu'il faut s'assurer de l'accès physique aux immeubles et aux emplacements. Les événements liés aux élections devraient avoir lieu dans un endroit physiquement accessible, et des renseignements sur l'accessibilité devraient se trouver facilement dans le document d'invitation. Les partis et les candidats devraient s'informer sur les questions touchant les personnes handicapées et demander conseil auprès d'experts de la communauté des personnes handicapées.

Le Comité consultatif suggère aux partis d'embaucher une personne qui contribue à l'accessibilité et à l'inclusion des personnes handicapées, ou de désigner des bénévoles qui se consacreront aux questions touchant les personnes handicapées. Les partis politiques devraient aussi être encouragés à recruter des personnes handicapées et s'assurer que les mesures d'adaptation nécessaires leur sont offertes.

Des mesures d'accessibilité devraient être prévues avant de lancer une campagne électorale, et les ressources nécessaires devraient être affectées à la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

## **Conclusion**

Les Canadiens ayant un handicap souhaitent simplement être informés et inclus dans les stratégies d'information, par exemple grâce aux supports de remplacement et au langage clair. Ils veulent pouvoir accéder aux emplacements où se déroulent les événements organisés par les candidats et les représentants élus, ainsi qu'à leurs bureaux. Ils désirent participer auprès des partis, avant, pendant et après l'élection. Ils souhaitent être des employés potentiels des candidats et des députés. Ils souhaitent être des candidats. Les Canadiens ayant un handicap veulent donc essentiellement être inclus d'une façon digne qui fait appel à leurs forces et contourne les obstacles causés par des environnements, des activités et des attitudes inaccessibles.

## **Tour de table**

Les membres du CCPP demandent des précisions sur les exigences en matière d'accessibilité aux vidéos, plus particulièrement en ce qui concerne le sous-titrage et l'interprétation gestuelle, pour savoir si ces deux méthodes sont nécessaires ou également accessibles. Les membres du Comité consultatif expliquent que la communauté des personnes sourdes a désigné le langage gestuel comme étant sa langue principale. Le sous-titrage est très inclusif et représente un avantage pour la communauté des personnes malentendantes et les personnes aux capacités limitées en lecture et en écriture. Pour une

vidéo de 30 secondes, le sous-titrage est suffisant. Le sous-titrage accompagné de l'interprétation gestuelle permet de mieux saisir le contenu des vidéos de plus de 30 secondes. L'accessibilité aux vidéos comprend aussi une description audio, qui décrit les détails contextuels qui ne peuvent être compris seulement par la bande sonore. Les membres du Comité consultatif informent également les membres du CCPP que l'ajout des sous-titres par l'entremise de logiciels automatisés doit être évité, car les sous-titres générés peuvent être vraiment erronés; par exemple, en anglais, le mot « deaf » [sourd] peut parfois être écrit « dead » [mort].

En outre, les membres du CCPP demandent comment ils peuvent aider la communauté des personnes handicapées à trouver ses vidéos en ligne. Les membres du Comité consultatif proposent d'embaucher des entreprises spécialisées pour faire la description audio. Les techniques de codage et de cryptage permettent également de déterminer si le contenu est accessible. L'accessibilité d'un site Web commence par le concepteur Web, puis le développeur, et enfin le testeur. Le Comité consultatif décrit aussi plus en détail les éléments qui rendent un site Web accessible. Tout tourne autour de la capacité d'une personne à naviguer de façon autonome, sans avoir à demander de l'aide. Il existe des normes qui peuvent être utilisées, notamment sur le contraste de couleurs, l'arrière-plan, la taille du texte, la police, le langage clair, l'utilisation de documents Word au lieu de PDF, la suppression de sigles, etc.

Une question est posée par rapport aux photos sur les bulletins de vote, quant à savoir si cette pratique pourrait mener à de la discrimination et du racisme. Les membres du Comité consultatif répondent que sans une photo, le vote est impossible pour certaines personnes. Les photos des candidats se trouvent déjà sur les affiches, les brochures et les sites Web. La principale préoccupation devrait être la participation électorale.

Enfin, le Comité consultatif encourage les partis politiques à collaborer avec la communauté des personnes handicapées pour accroître la sensibilisation et supprimer les obstacles à la participation électorale.

## Rapport de recommandations

---

Anne Lawson, avocate générale et directrice principale, Services juridiques, présente aux membres du CCPP un aperçu des modifications proposées à la Loi que l'on envisage d'incorporer dans le rapport de recommandations du DGE à l'intention du Parlement, qui devrait être déposé en septembre 2016. S'en suit une séance de travail au cours de laquelle les membres en apprennent plus sur les recommandations qui auraient un effet direct sur les partis politiques et leurs activités.

Les membres du CCPP se divisent ensuite en cinq groupes pour la séance de travail et la table ronde portant sur les recommandations proposées. Ils sont invités à fournir des commentaires par écrit sur les recommandations à la suite de la réunion.

### **Recommandations proposées pour le rapport de 2016 portant sur des questions précédemment soulevées par le DGE :**

- Définition des dépenses liées à l'investiture et à la direction
- Mandat du DGE relatif à l'éducation publique et à l'information
- Exigence en matière de présentation des reçus de dépenses sur demande par les partis politiques

- Pouvoir de contraindre à témoigner du commissaire
- Principes de protection de la vie privée devant s'appliquer aux partis politiques
- Infractions des candidats qui font des déclarations incomplètes ou trompeuses

**Principales recommandations proposées ayant fait l'objet de discussions lors de la séance de travail (cinq groupes) :**

**Groupe 1 : Nouveau modèle de vote**

- Rupture du lien entre les tâches et les fonctionnaires électoraux particuliers
- Rupture du lien entre l'électeur et un bureau de scrutin précis
- Demande en ligne d'un bulletin de vote spécial électronique
- Modifications apportées au processus de dépouillement du vote
- Cartes de bingo électroniques

**Groupe 2 : Autres questions relatives au vote**

- Préinscription des jeunes de 16 et 17 ans
- Jour du scrutin pendant la fin de semaine
- Durée maximale de la période électorale
- Augmentation du nombre de bureaux de scrutin itinérants
- Heure d'ouverture des bureaux de vote par anticipation établie à 9 h

**Groupe 3 : Questions relatives aux candidats et aux partis**

- Processus d'investiture des candidats simplifié
- Exigence d'identification pour les candidats
- Élimination des nominations partisans
- Règles de radiodiffusion
- Dates limites pour le processus de préparation des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation

**Groupe 4 : Financement politique**

- Dépenses personnelles des candidats
- Non-respect des limites de dépenses des candidats
- Coûts des mesures d'adaptation pour les électeurs handicapés
- Élimination de l'exigence de vérification
- Remboursement des agents officiels

**Groupe 5 : Questions de conformité**



- Conformité assurée au moyen de sanctions administratives pécuniaires en tant que solution de rechange aux poursuites judiciaires
- Règles relatives aux associations de circonscriptions électorales
- Longueur du nom du parti sur le bulletin de vote

## Calendrier des travaux à venir et discussion ouverte

---

Hughes Saint-Pierre, sous-directeur général des élections par intérim, Services intégrés, Politiques et Affaires publiques, remercie les membres de leurs réflexions et rétroactions initiales sur les recommandations proposées. Il leur rappelle d'envoyer leurs commentaires et suggestions par écrit au plus tard le 6 juillet 2016.

M. Saint-Pierre informe les membres que la liste électorale annuelle sera terminée en novembre 2016. Élections Canada enverra un rappel par courriel et un formulaire de demande que les partis devront remplir. Il mentionne également que la participation dans le cadre de du programme MSV a débuté avec la présentation de Jacques Mailloux, et que les membres devraient s'attendre à être consultés de nouveau à l'automne, lorsque l'organisme aura mis au point son plan de travail. M. Saint-Pierre termine en rappelant aux membres qu'Élections Canada explore actuellement des options visant à développer et à mettre en œuvre un portail pour les candidats pour la prochaine élection générale. Les membres devraient donc également s'attendre à être consultés à ce sujet lorsque l'organisme aura une meilleure idée du projet.

### Proposition de points à ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion et discussion ouverte

Les membres du CCPP sont invités à soumettre des points à l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

Élections Canada se voit demander si les partis auront l'occasion dans l'avenir de discuter des règles relatives aux appels aux électeurs. M. Saint-Pierre assure aux membres que cette demande a été dûment prise en note et indique que cette question pourrait être abordée lors d'une réunion conjointe avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le DGE invite les membres à communiquer leurs questions lors de l'audience parlementaire qui suit habituellement le dépôt du rapport de recommandations.

Certaines questions sont posées à propos du Comité spécial sur la réforme électorale et pour déterminer si Élections Canada prévoit inviter le ministre à rencontrer les membres du CCPP. Le DGE répète que le Comité spécial est public et encourage les membres à suivre de près ses travaux et débats en visitant régulièrement son site Web afin de se tenir au fait des plus récents développements et des occasions de contribution et de participation qui peuvent être offertes. Il mentionne également qu'Élections Canada n'ignore pas la possibilité d'inviter les ministres aux réunions du CCPP afin qu'ils discutent avec les membres. Cependant, dans le cas de la réforme électorale, il serait prématuré de planifier une telle séance de consultation.

Des préoccupations sont soulevées à l'égard du mandat d'éducation civique d'Élections Canada et des restrictions actuelles connexes. Plus particulièrement, on s'interroge sur la façon dont il limite l'organisme lorsqu'il s'agit d'enseigner à la population générale les éléments qu'elle devrait garder à

l'esprit lorsqu'elle examine les plateformes et les propositions électorales des différents partis, ainsi que les options de réforme électorale. Les nouveaux électeurs devraient peut-être recevoir un enseignement qui ne se limite pas aux procédures de vote.

Enfin, on laisse entendre que le système actuel, dans le cadre duquel l'arbitre en matière de radiodiffusion fonctionne, pourrait être désuet et non pertinent en 2016.

Dans l'ensemble, les membres donnent une rétroaction positive sur les séances et la discussion de groupe qui ont eu lieu lors de la présente assemblée générale annuelle, lesquelles leur ont permis d'obtenir une vaste gamme de points de vue sur la dernière élection générale. Ils expriment le souhait que davantage de discussions et de séances de groupe aient lieu lors des réunions à venir.

## **Mot de la fin**

---

Pour conclure, le DGE remercie les membres du CCPP pour leur participation, leur rétroaction et leurs commentaires. Il rappelle aux membres qu'ils devraient s'attendre à avoir des nouvelles d'Élections Canada sur les diverses initiatives actuelles et à venir, car l'organisme aura besoin d'obtenir les points de vue des partis sur certaines mesures à prendre.

## Annexe A : Ordre du jour

---

### Réunion du Comité consultatif des partis politiques et du Comité directeur sur les ALN

Hilton Lac-Leamy (salle de réunion Chopin)  
3, boulevard du Casino, Gatineau (Québec)

#### ORDRE DU JOUR

##### Jour 1 : Lundi 20 juin 2016

Heure	Point à l'ordre du jour
8 h à 9 h	<i>Petit déjeuner et inscription</i>
9 h à 9 h 15	Mot de bienvenue
9 h 15 à 10 h 30	Mot d'ouverture du DGE
10 h 30 à 10 h 45	<i>Pause</i>
10 h 45 à 12 h 15	Consultation des directeurs du scrutin
12 h 15 à 13 h 30	<i>Dîner (servi sur place)</i>
13 h 30 à 15 h	Modernisation des services de vote
15 h à 15 h 15	<i>Pause</i>
15 h 15 à 16 h 30	Présentation du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées
16 h 30 à 16 h 45	Récapitulation de la première journée

##### Jour 2 : Mardi 21 juin 2016

Heure	Point à l'ordre du jour
8 h à 8 h 45	<i>Petit déjeuner</i>
8 h 45 à 9 h	Mot de bienvenue
9 h à 10 h 45	Rapport de recommandations
10 h 45 à 11 h	<i>Pause</i>
11 h à 12 h	Calendrier des travaux à venir et discussion ouverte
12 h à 12 h 15	Mot de la fin
12 h 15 à 13 h	<i>Dîner (servi sur place)</i>
13 h à 14 h 30	Réunion du Comité directeur sur les avis écrits, les lignes directrices et les notes d'interprétation
14 h 30 à 14 h 50	<i>Pause</i>
14 h 50 à 16 h 50	Réunion avec l'arbitre en matière de radiodiffusion

## Annexe B : Participants à la réunion

Parti politique	Représentants
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	Liz White Stephen Best
Parti action canadienne	Jeremy Arney Will Arlow
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	Peter Vogel Rod Taylor
Parti communiste du Canada	Johan Boyden
Parti conservateur du Canada	Dustin Van Vugt Greg Labuschagne
Parti pour l'Avancement de la démocratie au Canada	Elizabeth Valentine Stephen Garvey
Forces et Démocratie	Robert D. Morais
Parti vert du Canada	Marlene Wells Nick Carter
Parti libéral du Canada	John Arnold (avis écrits, lignes directrices et notes d'interprétation et arbitre en matière de radiodiffusion seulement) Leslie Hardy Rob Jamieson Adam Carroll (observateur)
Parti Libertarien du Canada	Allen K. W. Paley Nichole Adams
Parti Marijuana du Canada	John Akpata Talis Brauns
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	Anna Di Carlo Louis Lang
Nouveau Parti démocratique du Canada	Dave Hare Karine Fortin
Parti pour la responsabilisation, la compétence et la transparence	Michael Nicula Mihai Slavei
Parti Pirate du Canada	James Phillips Travis McCrea
Parti progressiste canadien	Al Gullon
Parti Rhinocéros	Jean-Patrick Berthiaume Pascal Gélinas
Parti des aînés du Canada	Murdoch Ross Martyn
Parti pour nouer des liens entre Canadiens	David Berlin John Richardson